

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

11

Votants :

12

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 janvier 2023

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET et Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Isabelle PETITJEAN (procuration à Véronique DAVID)

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Justine PERRAUT

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

03/2023

Objet : Travaux de restauration intérieure de l'église et d'aménagement des abords et des places de l'église et du marché : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne au titre du Contrat Région pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet en cours pour la restauration intérieure de l'église et l'aménagement paysager de ses abords ainsi que la finalisation de la place de l'église et dans la continuité la réalisation de la place du marché.

L'opération s'établit comme suit :

| Nature des dépenses : | Montant hors taxes |
|---|-----------------------|
| Travaux des intérieurs de l'église : | 481 556,20 € |
| Travaux des abords de l'église : | 115 881,11 € |
| Travaux d'aménagement de la place de l'église : | 257 345,78 € |
| Travaux d'aménagement de la place du marché : | 310 055,00 € |
| Honoraires : | 109 606,62 € |
| Total : | 1 274 444,71 € |

Monsieur le Maire propose de solliciter le financement auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne au titre du Contrat Région pour la réalisation de ces travaux.

Ce dispositif qui remplace le Contrat Ambition Région est destiné à financer les projets d'investissements relatifs aux travaux d'aménagement et d'équipement public.

Le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

| Financement : | Montant hors taxes | Taux |
|---|--|-----------------------------|
| Subventions : | | |
| ÉTAT : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - 2022 : | 104 691,00 € | 8,21 % |
| DÉPARTEMENT : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2022 : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2023 : Aide restauration patrimoine mobilier et immobilier - 2022 : | 100 000,00 € 120 000,00 € 120 000,00 € | 7,85 % 9,42 % 9,42 % |
| RÉGION : Plan de préservation du patrimoine régional pour mobilier protégé 2022 : Contrat Région pour l'année 2023 : | 40 000,00 € 260 000,00 € | 3,14 % 20,40 % |
| AUTRES FINANCEURS : Fondation du Patrimoine dans le cadre de la mission Bern : Souscription publique de la Fondation du Patrimoine : Dotation complémentaire de la Fondation du Patrimoine pour la restauration des décors peints : | 250 000,00 € 15 000,00 € 3 000,00 € | 19,62 % 1,18 % 0,24 % |
| Autofinancement : | | |
| Emprunt : Fonds propres : | 160 000,00 € 101 753,71 € | 12,55 % 7,98 % |
| Total : | 1 274 444,71 € | 100,00 % |

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- **SOLLICITE** un financement auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région d'un montant de 260 000 euros correspondant à 20,40 % d'une dépense subventionnable de 1 274 444,71 euros, pour la réalisation des travaux de restauration intérieure de l'église et d'aménagement des abords et des places de l'église et du marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa transmission en
sous-préfecture de Bonneville le
16/02/2023
et de sa publication le 16/02/2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.